

actuel des édifices de la capitale qui s'élèvent en bordure de l'Outaouais on a donné à cette conception une expression physique plus frappante que celle que j'en pourrais donner par mes paroles. Mes connaissances de l'anglais me paraissent absolument insuffisantes pour exprimer mes idées à ce sujet. Néanmoins je souscris à ces idées et cherche les occasions où appuyer toute mesure qui réalisera à la perfection cette notion dont l'expression concrète a été trouvée par ceux qui ont choisi cette ville comme capitale du Canada. J'espère qu'avec les années tous les Canadiens en viendront à regarder leur capitale dans cette perspective.

Il a été intéressant d'observer l'évolution qui s'est produite dans la capitale nationale même au cours de ma vie, car je me suis intéressé activement à la question. Il est fascinant de noter combien l'expansion du Canada se reflète dans l'extension et le développement de sa capitale. En effet, à mesure que le pays s'est développé, au cours des ans, la capitale également s'est étendue. Il me semble qu'elle ne grandit pas plus rapidement ni plus lentement que l'expansion du pays en général, mais à peu près au même rythme.

La réalisation du plan de la capitale nationale est un travail continu. J'espère qu'aucun député ne considérera le projet de résolution actuel comme une mesure prévoyant quelques travaux publics qui seront exécutés à une date fixée. Les travaux d'amélioration de la capitale canadienne ne seront jamais terminés. Ils doivent se poursuivre d'une manière permanente, et j'espère qu'on envisagera toujours la question ainsi. Cela dit, je dois préciser que nous en sommes maintenant à une phase d'exécution du plan où nous prenons des mesures pour assurer la permanence de l'œuvre entreprise. Lorsque le premier ministre viendra, j'aimerais lui poser une ou deux questions qui, à mon avis, se rapportent strictement à la résolution dont nous sommes saisis.

Avant l'arrivée du premier ministre, je formulerai une ou deux observations que, j'espère, il appréciera et comprendra. C'est à lui que je les adresse, car la Commission fera rapport à la Chambre par son intermédiaire. Je veux parler d'abord de la ceinture de verdure qui représente une importante expropriation de terrains acquis avec des deniers publics. Quand ces vastes biens fonciers auront été expropriés, leur administration absorbera une grande partie du temps de la Commission, et j'espère qu'à mesure que cette administration sera plus prenante, le premier ministre veillera à ce qu'elle n'empiète pas de façon excessive sur l'activité de la Commission

[M. McIlraith.]

dans d'autres domaines. Autrement dit, j'espère qu'il ne permettra pas que les mesures d'ordre pratique qu'exige l'aménagement de ce vaste espace de terrain fassent oublier les soins à apporter, maintenant et plus tard, à l'aménagement du reste de la capitale nationale.

On peut dire la même chose de la région des parcs. Nous avons appliqué, dans l'acquisition des terrains, un programme de longue portée à l'égard de la vaste région de parcs qui se trouve dans les collines de la Gatineau. Ces terrains appartiennent maintenant à l'État. J'espère que les pressions en vue de l'aménagement de ces vastes et belles régions réservées aux parcs ne seront pas telles que la Commission sera détournée de l'aménagement de la capitale elle-même. C'est un danger qui existe, parce que,—et j'imagine que le premier ministre s'en est rendu compte,—dans l'art de la politique et de l'administration des affaires de l'État, on ne peut faire plus que ce que permettent les fonds disponibles. Le montant n'est jamais aussi élevé que le désireraient les députés qui s'intéressent à un programme particulier, et il importe d'en faire le meilleur usage possible. Pour employer une expression du sport, j'espère que le premier ministre ne perdra pas la balle de vue, qu'il n'oubliera jamais la question de l'aménagement de la capitale nationale. Alors les autres projets compris dans le programme, projets très importants et excellents et dont je n'ai que des éloges à faire, trouveront leur juste place dans l'ensemble sans nuire à l'objectif principal.

J'ai quelques questions d'ordre général à poser au sujet de la résolution. Peut-être pourrais-je les poser dès maintenant, afin que le premier ministre puisse y répondre soit une à une, soit plus tard s'il le préfère. Je sais que le premier ministre ne peut traiter les détails du bill, mais j'aimerais lui demander dès la présente étape si le bill se distingue, par certains aspects ou principes généraux, du bill précédent présenté, si je ne m'abuse, le 8 avril 1957 par l'ancien gouvernement.

En outre, qu'en est-il de la méthode de financement de la nouvelle commission? Le premier ministre nous dirait-il un mot à ce stade au sujet de la façon dont on a pourvu au financement? Je veux parler de la nécessité de doter la Commission de fonds qu'on pourrait appeler d'immobilisations, et qui ne seraient pas à renouveler à chaque année financière, et de pourvoir aussi à un fonds de roulement qui serait affecté à l'entretien annuel. Je songe aux difficultés qui se sont posées, par exemple, en juin 1948, lorsque la Chambre était saisie du projet de résolution relatif à la capitale nationale. Je pense que le premier ministre est sans doute parfaitement au courant du débat en cause. Il se rappellera